

## Christine Manigand et Anne Dulphy, L'opinion française de la "relance" européenne aux traités de Rome : entre repli et indifférence

**Source:** Christine Manigand, Université de Poitiers et Centre d'histoire de Sciences Po, Poitiers/Paris (2007).

Anne Dulphy, École polytechnique et Institut d'études politiques, Paris (2007).

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/christine\\_manigand\\_et\\_anne\\_dulphy\\_l\\_opinion\\_francaise\\_de\\_la\\_relance\\_europeenne\\_aux\\_traites\\_de\\_rome\\_entre\\_repli\\_et\\_indifference-fr-41ac8689-99e8-4388-8f75-953591de2738.html](http://www.cvce.eu/obj/christine_manigand_et_anne_dulphy_l_opinion_francaise_de_la_relance_europeenne_aux_traites_de_rome_entre_repli_et_indifference-fr-41ac8689-99e8-4388-8f75-953591de2738.html)



**Date de dernière mise à jour:** 09/07/2016

## L'opinion française de la «relance» européenne aux traités de Rome: entre repli et indifférence

par Christine MANIGAND, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers et chercheur rattaché au Centre d'histoire de Sciences Po, et Anne DULPHY, maître de conférences en histoire contemporaine à l'École polytechnique et à l'Institut d'études politiques de Paris et chercheur rattaché au Centre d'histoire de Sciences Po.

Paul-Henri Spaak, un des principaux acteurs de la «relance» européenne à partir de 1955, écrit dans ses souvenirs, pour caractériser l'atmosphère de ces années décisives: «Les sceptiques étaient nombreux. Dans sa majorité, l'opinion publique n'était pas hostile; elle était indifférente. L'œuvre accomplie fut celle d'une minorité sachant ce qu'elle voulait»<sup>1</sup>. Son jugement peut s'appliquer assez aisément aux réactions françaises, bien molles face aux traités de Rome en comparaison de l'émotion soulevée peu avant par la querelle de la Communauté européenne de défense (CED) qui avait abouti au rejet du projet par l'Assemblée nationale le 30 août 1954. Faut-il incriminer le domaine économique retenu, terrain d'unification européenne apparemment moins à même de soulever des passions, l'indifférence de l'opinion publique, ou encore mettre ce relatif apaisement sur le compte de l'habileté de dirigeants politiques comme Christian Pineau et Maurice Faure, respectivement ministre des Affaires étrangères et secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé des Affaires européennes dans le gouvernement de Guy Mollet constitué le 1<sup>er</sup> février 1956? Ce dernier tranche, en effet, par sa volonté d'aboutir vite, avec celui de son prédécesseur Edgar Faure obligé de composer avec une majorité plus disparate, et notamment avec sa forte composante gaulliste. Il s'est écoulé à peine plus de deux ans entre la conférence de Messine (1-3 juin 1955), la signature des traités de Rome (25 mars 1957) instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), surnommée Euratom, et leur ratification rapide en France (10 juillet 1957). Certes, on peut invoquer le climat propice créé par le règlement du contentieux franco-allemand sur la Sarre ou la croissance économique, l'effet Suez qui révéla aux Européens leur impuissance et les poussa à l'union, l'effacement habile des questions institutionnelles qui a estompé le caractère supranational au profit du communautaire, mais tous ces facteurs incitatifs ne suffisent à expliquer ni la teneur somme toute modérée des réactions ni la brièveté du processus.

Outre la vaste campagne de persuasion lancée en mars 1957 par la SFIO et le gouvernement, en liaison avec le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe de Jean Monnet, une évolution s'est produite dans les différents secteurs de l'opinion. Acquis au principe de la construction européenne, même si ce soutien peut rétrospectivement sembler plus incantatoire que réel, les Français sont apparus plutôt réceptifs aux propositions de coopération d'ordre économique.

Depuis la crise de 1954, les clivages internes aux partis politiques s'étaient atténués et les rangs ressoudés, à l'image de la SFIO. Mais une partie des radicaux demeurait hostile à l'intégration européenne, derrière Pierre Mendès France. C'était aussi le cas des communistes, des gaullistes moins en vue depuis les élections législatives du 2 janvier 1956, au contraire des poujadistes mus par des réflexes protectionnistes. Dans l'ensemble, néanmoins, la répartition des forces politiques au sein de la «chambre hexagonale» issue des urnes permit à une majorité favorable à l'Europe de s'affirmer. Les débats d'orientation préparatoires organisés à l'Assemblée nationale sur Euratom, du 6 au 11 juillet 1956, puis sur le Marché commun, du 15 au 22 janvier 1957, ont contribué à désamorcer la virulence potentielle des oppositions. Le premier fit émerger une majorité parlementaire favorable à condition que la France pût rester libre de produire l'arme atomique, le second révéla des oppositions latentes sur lesquelles le gouvernement s'appuya pour faire admettre ses exigences à ses partenaires.

Les réticences des milieux d'affaires ou des syndicats, largement perçues lors des débats sur la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA), se sont infléchies progressivement: on est passé de l'hostilité, en raison d'un attachement certain au protectionnisme, à la volonté de négocier, débouchant sur des discussions quant aux modalités qui permettraient de prendre en compte les disparités de chaque économie nationale et les exceptions françaises. En outre, comme l'écrit Pierre Gerbet, «malgré des difficultés financières et monétaires, l'économie française était en pleine expansion et son taux de croissance très élevé rendait inévitable l'ouverture des frontières [...] Pour les besoins mêmes de son développement, elle devait

participer de plus en plus aux échanges internationaux»<sup>2</sup>.

## L'ambivalence de l'opinion

La relance européenne marquée en 1955 par la conférence de Messine et par la création par Jean Monnet d'un groupe de pression en faveur des États-Unis d'Europe a été relayée avec intérêt par les journaux d'information et d'opinion, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Combat*, *Franc-Tireur*, *L'Express*, *Le Populaire*... Mais les traités eux-mêmes ont été abordés avec prudence, en posant à propos d'Euratom la question de la sécurité de la France, en montrant – d'une manière plus positive dans *La Croix*, *Le Monde* et *Le Populaire* – les conséquences pour l'économie nationale de la rupture avec le protectionnisme par le Marché commun<sup>3</sup>. Quant aux médias populaires, ils ont presque ignoré l'événement!

L'état de l'opinion publique révélé par les sondages est caractérisé par la même ambivalence<sup>4</sup>. Certes, c'est avec constance que, tout au long des années cinquante, 6 personnes sur 10 en moyenne ont déclaré approuver l'effort accompli en faveur de l'unification européenne; mais 3 sur 10 ne se prononçaient pas. Les limites de ce «consensus mou» sont clairement apparues face à la CEE et la CEEA. En premier lieu, on constate un reflux des partisans de l'idée d'Europe: ils ne s'élevaient plus qu'à 45 % en décembre 1955, à peine plus nombreux que les abstentionnistes à 43 %; il s'agit du point le plus bas de la décennie, miroir des aléas officiels. Après une brève embellie, le fléchissement de mai 1957 – 55 % – s'explique quant à lui par le débat public sur la légitimité des traités de Rome, tout en laissant présager que chaque étape décisive de la construction européenne serait synonyme d'une hésitation révélant le décalage existant entre l'adhésion de principe et l'assentiment effectif aux Communautés. En second lieu, la moitié seulement des sympathisants souscrivait pleinement au projet: en mai 1957, 31 % approuvaient Euratom, contre 29 % et 40 % sans opinion; on retrouve la même frange face au Marché commun puisque 35 % le soutenaient sans réserve, mais la répartition des avis était plus positive avec 25 % plutôt favorables, 7 % de réticents, 4 % d'hostiles et 29 % d'indécis.

Au moment de la signature des traités, leur notoriété était médiocre. Euratom était la plus méconnue des Communautés, CECA comprise: 53 % en avaient entendu parler, soit une baisse de 4 points en un an, mais 35 % seulement savaient que la France en faisait partie. Moins nombreux encore étaient ceux qui pouvaient donner des précisions! Selon les données recueillies en 1956, les partisans d'une politique atomique complètement indépendante représentaient un cinquième du public, ceux d'une complète intégration européenne 14 %, 30 % se déclarant pour un programme coopératif commun dans lequel chaque pays conserverait son pouvoir national de décision; mais 4 Français sur 10, la majorité, n'avaient aucune opinion. À l'évidence, si Christian Pineau décida avec Guy Mollet de mettre en avant le projet plus populaire d'Europe atomique à des fins civiles pour faire passer le Marché commun, comme il en a témoigné, c'était en fonction des milieux politiques et non de l'opinion profonde... L'information sur le Marché commun était certes supérieure mais restait approximative: 64 % en avaient entendu parler et 49 % étaient au courant de la participation française. La mise en place de la CECA avait démontré que les Français plaçaient l'économie dans les domaines de compétence européens; elle avait également fait émerger le sentiment que l'intégration n'était pas concevable sans l'Angleterre, à la fois par attachement à l'alliance franco-britannique et en fonction du potentiel économique outre-Manche: en septembre 1957, sur 70 % de partisans de l'intégration, 60 % estimaient nécessaire que la Grande-Bretagne en fasse partie (contre 6 % et 4 % d'indécis). Sur les effets à attendre du Marché commun à titre personnel, la perplexité l'emportait puisque la moitié des personnes interrogées ne répondaient pas; aux yeux d'un Français sur trois, cependant, l'union économique représentait une chance d'augmenter le niveau de vie. Si l'on s'intéresse enfin à la répartition du soutien à la CEE, on constate la prégnance des variables socio-économiques et socioculturelles et, par conséquent, la pertinence dès cette époque du modèle d'Annick Percheron sur la sociologie élitiste de l'europhilie<sup>5</sup>. L'écart dépassait 20 points entre les moins et les plus aisés (50 à 73 %), et avoisinait les 40 points entre les moins et les plus instruits (56 à 94 %). Seuls les agriculteurs ont alors connu une variation majeure: groupe le plus partisan dans la première moitié des années 1950, ils constituent le plus réservé à partir de 1956, inquiets à titre professionnel des retombées du Marché commun.

En avril 1956, appelés à classer les six buts possibles de la politique hexagonale, les Français avaient placé l'union politique et économique de l'Europe au dernier rang, loin derrière l'accroissement du niveau de vie,

la défense de la justice sociale et la sauvegarde de l'Union française. La «relance» depuis Messine ne les a pas conduits à ériger l'Europe en urgence, pas plus que la signature des traités de Rome n'en a fait à leurs yeux une priorité: séduisantes parce qu'elles recouvrent les thèmes de la sécurité et de la recherche d'un plus grand bien-être, les Communautés ne sont pas entrées parmi les préoccupations familiaires; malgré l'importance de l'étape franchie avec leur création, l'Europe n'occupa jamais le premier plan de la conscience collective et n'y suscita aucun enthousiasme.

### Un débat politique dépassionné

Les traités de Rome ont été ratifiés le 10 juillet par 342 députés contre 239, le 23 par 222 sénateurs contre 70, après un débat que Jean Monnet qualifia de «sérieux et sans passion»<sup>6</sup>. Bien que se situant aux extrêmes de l'échiquier politique, communistes et poujadistes ont unanimement voté contre «l'Europe des trusts et des monopoles», les uns au nom de la défense prolétarienne, les autres des intérêts de la petite classe moyenne indépendante. Le gaullisme n'était plus un courant politique, le général de Gaulle n'est pas sorti officiellement de son silence, mais la vingtaine de députés républicains sociaux se réclamant de lui a mené très activement campagne derrière Michel Debré contre le projet d'Euratom pacifique, synonyme à leurs yeux de perte d'indépendance atomique et de renonciation à l'armement nucléaire. Il est clair à ce propos que le rapport des forces politiques – et notamment la présence du radical Maurice Bourgès-Maunoury à la tête de la Défense – ne permettait pas au chef du gouvernement de camper sur son engagement, pris lors de sa déclaration d'investiture le 31 janvier 1956, de renoncer à la bombe atomique. Mais les concessions obtenues des partenaires européens n'ont pas empêché les gaullistes de se prononcer très majoritairement contre les traités au nom de l'intérêt de la nation souveraine. Enfin, une forte minorité de députés radicaux rejoignit pour l'occasion ces opposants de principe à l'intégration – 19, 25 votant pour et un s'abstenant – en dépit de l'influence exercée par le secrétaire d'État aux Affaires européennes, Maurice Faure. Son principal contradicteur fut Pierre Mendès France qui considérait que la vulnérabilité de l'économie nationale la rendait incapable d'affronter la concurrence européenne sans une remise en ordre qui ne pourrait qu'être préjudiciable aux travailleurs faute d'harmonisation préalable des législations sociales. Son réquisitoire antilibéral fut sensible aux jeunes radicaux qui contestèrent également l'atteinte faite à la souveraineté française dans le domaine militaire par Euratom; ils soulignèrent l'absurdité d'une telle organisation atomique sans la Grande-Bretagne et, de manière plus générale, cette absence joua certainement un rôle essentiel dans la position mendésiste. Dans l'entourage de l'ancien président du conseil, Georges Boris défendait aussi la priorité de l'Union française avec l'appui de la clientèle radicale.

D'autres familles politiques ont au contraire prouvé lors de la ratification leur fidélité à leur identité européenne. Ce fut le cas de la droite modérée, à l'image d'Antoine Pinay qui était ministre des Affaires étrangères au moment de la relance de Messine et soutint le processus; peu de voix manquèrent parmi les indépendants et les paysans. Les élus du MRP, «parti de l'Europe», ont toujours apporté un soutien unanime aux traités, et ce dès les débats d'orientation préalables. Ils se montrèrent pourtant plus séduits par Euratom, du fait de la dépendance énergétique nationale, que par le Marché commun à propos duquel leur ferme approbation de principe s'accompagna de la recherche de garanties pour le pays. L'heure n'était plus à la passion européenne qui avait soulevé les démocrates-chrétiens en faveur de la CED, mais leur engagement, quoique marqué de réalisme, restait intact. Quant aux socialistes, après s'être violemment affrontés sur le projet d'armée européenne, ils avaient vite retrouvé leur unité face à la relance communautaire: une motion favorable à ce principe fut ainsi votée à une quasi-unanimité par le congrès de juillet 1955. Dans le même temps, le secrétaire général Guy Mollet accepta de participer à la fondation du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe; porté à Matignon par la victoire du Front républicain, il donna avec son ministre des Affaires étrangères Christian Pineau une forte impulsion aux négociations communautaires, triomphant du camp protectionniste incarné dans le gouvernement par Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières également socialiste, et Maurice Lemaire, secrétaire d'État républicain social à l'Industrie et au Commerce. La position que Christian Pineau exposa au congrès de juin 1956 fut approuvée par le parti: priorité accordée à la CEEA; approbation du projet de Communauté économique, mais sans dissimuler ni les problèmes d'adaptation posés à l'économie française ni les défis représentés par l'harmonisation des charges sociales et l'inclusion de l'outre-mer<sup>7</sup>. Le soutien à l'action gouvernementale conduisit la SFIO à adopter une position en pointe en faveur du texte. Lors du débat préalable de janvier 1957, l'ordre du jour proposé par Robert Verdier, président du groupe parlementaire, exprimait un *satisfecit*. Ancien opposant à la CED,

Alain Savary fut choisi par Guy Mollet pour être rapporteur du traité sur le Marché commun à l'Assemblée nationale et il invita ses collègues à le ratifier en concluant: « L'option n'est pas entre la Communauté et le *statu quo*, mais entre la Communauté et la solitude»<sup>8</sup>. Il ne faut pourtant pas oublier les quelques voix réservées qui se firent entendre, celles de l'ancien président de la République Vincent Auriol ou de Paul Ramadier; ce dernier redoutait les effets d'un Marché commun libéral sur les échanges extérieurs, déplorait qu'il n'affaiblît les prérogatives de l'État en matière économie et sociale, et aurait préféré créer avec la Grande-Bretagne une zone de libre-échange. Surtout, les regards des socialistes étaient dirigés ailleurs, vers Suez et vers l'Algérie, et les traités suscitèrent finalement de leur part aussi peu de ferveur que de d'attention.

Les négociateurs français ont pourtant répondu à leurs vœux en obtenant que l'Union française soit associée au Marché commun et que le libéralisme de cette union douanière soit équilibré par des dispositifs de régulation et de solidarité. Poursuivant un projet politique à des fins de modernisation économique nationale, le gouvernement de Guy Mollet a consulté syndicats et patronat, parvenant à vaincre leurs réserves, mais il dut faire face à l'opposition résolue de la haute administration.

### **Milieus d'affaires, syndicats et haute administration**

Si les milieux économiques incarnent – et les études récentes le montrent<sup>9</sup> –, des cultures et des réactions spécifiques face aux conceptions européennes, force est de constater l'existence de nombreuses divergences en leur sein. Dans leur ensemble, ils apparaissent pourtant comme hostiles à la perspective de l'ouverture des frontières pour tous les produits; le négociateur Robert Marjolin, dont la position était bien isolée puisqu'il se battait pour l'ouverture libérale de l'économie française, témoigne dans ses Mémoires: «L'immense majorité des Français, de ceux du moins qui pensaient, était en 1955 fondamentalement hostile à toute liberté des échanges, fût-elle limitée à l'aire géographique européenne. [...] La France était à cette époque essentiellement protectionniste. Tout mouvement vers la liberté du commerce suscitait une frayeur difficile à vaincre»<sup>10</sup>. Certes, il conviendrait de nuancer ce jugement selon les branches d'activité; les études réalisées à l'époque<sup>11</sup>, comme aujourd'hui, mettent en valeur des secteurs industriels ou des catégories (jeunes patrons, cadres, professions libérales) plus favorables que d'autres. Toutefois, face aux tendances lourdes de libéralisation des échanges, face à la prise de conscience de l'interdépendance de plus en plus grande des économies depuis la Seconde Guerre mondiale, ces milieux ont dû accepter les négociations, une fois les propositions du premier comité Spaak connues le 21 avril 1956, afin d'influencer et de peser sur la conception qui serait finalement retenue. Les débats dépassèrent donc complètement le choix entre libéralisme et protectionnisme, mais ont porté sur les méthodes d'ouverture des frontières: leur choix forcé, car ils n'avaient pas les moyens d'une opposition frontale, s'est tourné vers le rejet d'une simple ouverture des frontières, d'une simple libération des échanges à laquelle poussaient les Anglais, au profit d'une approche économique du continent préconisant une organisation négociée du marché. Ils se sont donc résigné à une espèce de marchandage dans le but d'accentuer l'aspect communautaire de la formule proposée. Seul celui-ci serait en mesure de gérer les différences entre les situations nationales: la principale préoccupation du patronat français à partir de l'ouverture des négociations fut l'harmonisation des charges sociales et des conditions de rémunération entre les futurs participants. La France, en effet, avait un niveau plus élevé de charges sociales et salariales, ce qui risquait de l'empêcher d'affronter la concurrence dans de bonnes conditions. Cette appréhension du patronat se retrouve comme un des leitmotifs du Conseil national du patronat français (CNPF) qui, par la voix de son président George Villiers, ne cessa de réclamer tout au long de l'année 1956 une harmonisation préalable des charges et des conditions de rémunération avant l'ouverture des frontières. Cette revendication rejoignait paradoxalement les préoccupations de nombreux syndicats favorables au projet communautaire et qui, au nom du thème de l'Europe sociale, prônaient une unification progressive des conditions d'emploi. Les syndicats, à l'exception de la CGT, ne diabolisèrent pas le Marché commun, mais redoutaient une perte d'avantages pour les salariés français; partie prenante du processus communautaire, leur attention s'est portée avant tout sur la sauvegarde des intérêts des salariés. Somme toute, «les syndicats non-communistes ne craignaient pas une invasion de main-d'œuvre étrangère qui aurait suivi l'ouverture des frontières et n'étaient pas hostiles au Marché commun, à condition que les avantages sociaux ne soient pas menacés»<sup>12</sup>. Comme la majorité des syndicats, les organisations agricoles, parmi lesquelles la très représentative Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), finit par se rallier à l'idée du Marché commun. Très inquiets au début par une libération du commerce des



produits agricoles, ces milieux furent sensibles à l'attention portée par Guy Mollet à leurs doléances et furent associés de façon étroite à la négociation du traité ayant trait à l'agriculture. Ayant abandonné toute opposition systématique devant la détermination des décideurs politiques, les milieux économiques comme les organisations professionnelles ont tenté de mettre en avant un certain nombre de conditions dont beaucoup seraient reprises par les négociateurs français. Il fallait, en fait, obtenir des garanties et des clauses échappatoires en cas de difficultés. Sans réduire les revendications françaises aux seuls milieux économiques et industriels, il faut bien constater qu'ils contribuèrent à orienter les négociations, notamment celles du deuxième comité Spaak réuni à Val Duchesse à partir du 26 juin 1956. C'est ainsi que la France a obtenu le plus grand nombre de satisfactions, alors qu'elle n'était au départ intéressée que par le projet d'Euratom: parmi celles-ci, beaucoup correspondaient aux demandes patronales les plus fréquentes (compromis sur l'égalisation des charges salariales, clauses de sauvegarde en cas de difficulté économique ou monétaire, inclusion des pays d'outre-mer dans le Marché commun). Les demandes des organisations agricoles furent également prises en considération puisqu'on décida que l'agriculture ferait l'objet de l'élaboration progressive d'une politique agricole commune avec un mécanisme de fixation des prix: nul doute que tous ces changements jouèrent un rôle dans l'évolution de l'attitude plus favorable à l'égard du Marché commun. Le danger d'une simple union douanière fut donc repoussé au profit d'une véritable communauté économique.

Les milieux de la haute administration française ont adopté des comportements assez semblables. Divisés, ils inclinaient toutefois vers une opposition largement majoritaire au moment de la conférence de Messine, en 1955: «J'ai le souvenir [écrit de son côté non sans malice René Massigli, alors secrétaire général du Quai d'Orsay et mendésiste inconditionnel] d'une séance d'une commission interministérielle, le 22 avril, dans laquelle les techniciens sans directives gouvernementales se firent une joie de verser des seaux d'eau froide sur l'enthousiasme européen des collaborateurs d'Antoine Pinay»<sup>13</sup>, ministre des Affaires étrangères d'Edgar Faure. Au sein du Quai d'Orsay, la tonalité majoritaire se résumait dans l'insistance sur «les grandes difficultés» que la création d'un Marché commun soulevait pour la France. On trouvait certes quelques voix favorables, à l'instar de celle de Bernard Clappier, ancien directeur de cabinet de Robert Schuman, mais il faut bien constater que le camp des adversaires fut plus important. Les réserves aux propositions Spaak émanant de la haute administration économique furent finalement révélées par un mémorandum du gouvernement français transmis aux autres partenaires. On y retrouve des inquiétudes déjà relevées: la plus importante tient au sort des territoires d'outre-mer. Beaucoup s'émouvaient d'une rupture possible entre la métropole et l'Union française, notamment avec des territoires nouvellement indépendants comme le Maroc et la Tunisie qui souhaitaient toutefois rester dans l'Union française. Au contraire, le ministère de la France d'outre-mer dirigé par Gaston Defferre souhaitait ce marché commun européen «qui deviendrait ainsi un marché commun eurafricain». Conscient du phénomène général de décolonisation en cours, il estimait que la construction européenne aurait ainsi l'avantage d'agréger à l'Europe des territoires qui pourraient avoir des velléités de courir d'autres aventures. Parmi les autres réserves évoquées, figuraient la difficulté française à aborder la concurrence à armes égales en raison des disparités de conditions de production dans les pays membres, la nécessité de soutenir les prix agricoles et le regret de l'excessive précipitation imposée par le rythme des négociations.

L'habileté gouvernementale, les nombreuses réunions d'information organisées pour convaincre les organisations professionnelles et surtout les milieux parlementaires, enfin la crise de Suez de novembre 1956, ont contribué à un retournement des opinions. Christian Pineau explique même que «c'est l'opinion publique qui s'est ralliée au Marché commun comme un moyen de rendre une certaine indépendance à la France par rapport aux États-Unis»<sup>14</sup> et pas le gouvernement. En réalité, il n'y a pas eu de bataille du Marché commun comme il y avait eu une querelle de la CED car l'opinion était lasse de ces affrontements et peu intéressée par les questions trop techniques. Le ministre des Affaires étrangères, qui avait tant fait depuis son arrivée au Quai d'Orsay en février 1956, évoque aussi dans ses Mémoires la résignation des eurosceptiques devant ce pari audacieux, cohérent et empreint d'une beaucoup plus grande prudence institutionnelle que le précédent<sup>15</sup>. Les milieux industriels se sont finalement résignés, par peur aussi d'un isolement de la France. La ratification à l'Assemblée nationale fut aisée. L'ensemble atteste bien les revirements imposés à l'opinion française qui s'est convertie, en dépit de son indifférence ou de ses réticences initiales, sous la pression d'une volonté politique clairement affichée.

## Notes:

- <sup>1</sup> P.-H. Spaak, *Combats inachevés*, Paris, Fayard, 1969, t. II, p. 71.
- <sup>2</sup> P. Gerbet, *La construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1999, p. 180.
- <sup>3</sup> G. Bossuat, *L'Europe des Français*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, pp. 412-414.
- <sup>4</sup> Cette étude est menée à partir de la revue *Sondages*, 1958, n°1 et 2, et du rapport sur *L'opinion des Français sur le Marché commun et l'unification européenne de 1950 à 1968*, IFOP, octobre 1968.
- <sup>5</sup> Annick Percheron, « Les Français et l'Europe, acquiescement de façade ou adhésion véritable ? », in *Revue française de science politique*, vol. 41 n° 3, juin 1991, p. 382-406.
- <sup>6</sup> J. Monnet, *Mémoires*, Paris, Livre de poche, 1976, p. 628.
- <sup>7</sup> P. Delwit, *Les partis socialistes et l'intégration européenne*, Editions de l'université de Bruxelles, 1995, pp. 72-74.
- <sup>8</sup> J. Monnet, *op. cit.*, p. 628.
- <sup>9</sup> É. Bussière, « Les milieux économiques face à l'Europe au XXe siècle », in *Journal of European Integration History*, 1997, vol. 3, n° 2, pp. 5-22.
- <sup>10</sup> R. Marjolin, *Le travail d'une vie. Mémoires (1911-1986)*, Paris, Robert Laffont, 1986, p. 279.
- <sup>11</sup> J. Szokoloczy-Syllaba, *Les organisations professionnelles françaises et le Marché commun*, Paris, A. Colin, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, 1965, 372 p.
- <sup>12</sup> P. Gerbet, *1957. La naissance du Marché commun*, Bruxelles, Complexe, 2007, p. 100.
- <sup>13</sup> R. Massigli, *Une comédie des erreurs. Souvenirs et réflexions sur une étape de la construction européenne*, Paris, Plon, 1978, p. 506.
- <sup>14</sup> E. Serra (dir.), *Il rilancio dell' Europa e i trattati di Roma. La relance européenne et les traités de Rome. The Relaunching of Europe and the Treaties of Rome*, Bruxelles/Bruylant, Milan/Giuffrè, Paris/LCDJ, Baden Baden/Nomos Verlag, 1989, p. 525
- <sup>15</sup> C. Pineau et C. Rimbaud, *Le grand pari. L'aventure du traité de Rome*, Paris, Fayard, 1991, p. 269.